

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 12 - Décembre 2012
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 3 décembre 2012**

COMMISSION PERMANENTE DU 3 DÉCEMBRE 2012

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 3 DECEMBRE 2012**, à **14 H 12**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, KLEIN Mathieu et Mme THOMAS Rachel, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. ARIES Christian, MANGIN René, BISTON Yvon, Mme CREUSOT Nicole, M. JACQUIN Olivier, Mme OLIVIER Dominique et M. UHLRICH Jean-Marie, à l'exception de M. MERSCH Pierre, excusé

RAPPORT N° 1 - DEVELOPPEMENT SOCIAL - FNARS, PROJET MUTUELLE RESEAU.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 2 000 € à la FNARS pour le projet Mutuelle réseau au titre de l'exercice 2012, à prélever sur la ligne 657.4/58.

RAPPORT N° 2 - MSA - SOLDE 2011

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'arrêter la participation 2011 accordée à la MSA Lorraine à 976 407 €,
- de verser le solde 2011, soit 62 507 € à la MSA Lorraine,
- et précise que cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire 656.8/58.

RAPPORT N° 3 - CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION AEIM-ADAPEI 54 GESTIONNAIRE DE 14 ETABLISSEMENTS ET UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPEES.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à passer entre l'association AEIM-ADAPEI 54 et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

RAPPORT N° 4 - ACTUALISATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DE PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Meurthe et Moselle,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 5 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TREMPLIN 2013-2015.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association TREMPLIN,

- et précise que les crédits correspondants seront imputés au titre de l'enfance et de la famille sur le chapitre 65 article 68 sous fonction 51 pour la participation et sur le chapitre 65 article 74 sous fonction 51 pour la subvention de fonctionnement.

RAPPORT N° 6 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du département,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 7 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau joint au rapport,

- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes, au nom du département,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opérations O001 et Dotation d'équilibre restauration – Opération O011.

RAPPORT N° 8 - PARTICIPATION A L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTERIEURES PAR LES COLLEGES PUBLICS DE MEURTHE-ET-MOSELLE - ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide de ramener la subvention votée lors de la commission permanente du 7 novembre 2011 pour le Collège Théodore Monod à Villerupt à 19 224 € au lieu de 20 472,92 € soit une diminution de 1 248,92 €,

-décide d'attribuer les subventions comme présentées dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes, au nom du département,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements,

- Opération O002 – Collèges utilisation d'installations sportives.

**RAPPORT N° 9 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS.
SUBVENTIONS COMPENSATOIRES POUR LES SERVICES DE
RESTAURATION MUTUALISES AVEC LA REGION.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions indiquées dans le tableau joint au rapport,
- autorise son président à verser directement aux lycées ou collèges concernés les sommes correspondantes, au nom du département,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération O006.

**RAPPORT N° 10 - CONVENTION DE RESTAURATION DES
COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention pour le fonctionnement des services de restauration mutualisés à passer entre :
 - le département de Meurthe-et-Moselle, le collège Jules Ferry à Briey et le collège Alfred Mézières de Jarny,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 11 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT
DES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les dotations financières pour l'équipement des collèges publics comme détaillées dans le rapport,
- approuve les nouvelles modalités de liquidation des dotations financières,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P344 O009.

RAPPORT N° 12 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 010 et 028 telles que définies dans le rapport,
- approuve la convention à signer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Handball Club de Villerupt concernée par un contrat d'objectifs et de fonctionnement selon la convention jointe,
- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O010 et O028.

RAPPORT N° 13 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 011 telles que définies dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O011.

RAPPORT N° 14 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention au titre du programme 381 et des opérations 013, 032, telles que définies dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association sportive de Pagny-sur-Moselle,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O013, 032.

RAPPORT N° 15 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 015 et 036 telles que définies dans le rapport,
- approuve la convention à signer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Dombasle Athlétisme concernée par un contrat d'objectifs et de fonctionnement,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P381, O015 et O036.

RAPPORT N° 16 - COLLEGE AU CINEMA

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au collège Jacques Callot de Neuves-Maisons au titre de l'année scolaire 2011-2012 une subvention de 1 964,10 € correspondant au nombre réel d'entrée et à la prise en charge du coût du transport.

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P346, 0004.

RAPPORT N° 17 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- le Groupement d'intérêt public NOE,
- l'association NEO BOIS,
- l'association « Equit'aide Handi-Cheval Lorraine »,
- l'association de gestion de la maison de retraite Notre-Dame du Bon Repos,

- autorise son président à les signer ainsi que les documents s'y rattachant au nom du département,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 (territoire Terres de Lorraine), (territoire Val de Lorraine), (territoire Nancy Couronne) (territoire du Lunévillois), (part départementale).

RAPPORT N° 18 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois), O007 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 19 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 20 - FONDS DES AMENDES DE POLICE - REPARTITION DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de répartir au titre du programme 2011 le reliquat provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, en faveur des opérations comme indiqué dans la liste jointe au rapport, et d'attribuer aux collectivités bénéficiaires, les sommes correspondantes.

RAPPORT N° 21 - DEMANDE DE REMBOURSEMENTS DE TITRES DE TRANSPORTS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve le remboursement de la somme de 230 € pour les familles,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :
 - P 281 O002 E01
 - Nature analytique 6245.81

RAPPORT N° 22 - CONVENTION FIXANT LES RELATIONS ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LONGUYON POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT A LA DEMANDE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la CCPL pour l'organisation et le financement d'un service à la demande,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :
 - P282 – Transports réguliers
 - P282O002 – EPF Dépenses
 - Nat Ana 9177-611.821 FD Lignes Régulières par car

RAPPORT N° 23 - RD 191 - COMMUNE DE TOUL - DECLASSEMENT / VENTE D'UNE PARCELLE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prononce le déclassement après avis favorable rendu par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique de déclassement,
- accepte la cession par le département à monsieur John RUDOLF de la parcelle d'une surface de 859 m² tirée du domaine public dans la section AL pour un montant de 3.000,00 €,
- et charge son président de signer, au nom pour le compte du Département, l'acte authentique de cession correspondant.

RAPPORT N° 24 - DEVIATION DE LA RD 974 A ALLAIN - DECLARATION DE PROJET

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le parti d'aménagement de la déviation de la RD974 à Allain, tel que soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
- et décide que ce projet vise à satisfaire un intérêt général départemental au vu des motifs et considérations exposés dans le présent rapport.

RAPPORT N° 25 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au rapport,
- attribue aux collectivités les subventions correspondantes,
- et décide d'attribuer à la collectivité les subventions correspondantes à prélever sur : P256 – AP 2012-2014 6 p256E01 – AP 2012-2014 : contrat d'assainissement

RAPPORT N° 26 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE GERMINY POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE "VALLON DE L'AR A GERMINY". CTDD PART THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle la commune de Germiny pour la mise en œuvre de la politique ENS sur le site « Vallon de l'Ar à Germiny »,
- attribue une subvention de 7 038 euros pour la réalisation de l'étude préalable aux travaux de restauration de l'Ar et d'aménagement d'une zone humide. La subvention sera prise sur le P251O17 terres de lorraine CTDD AP 2012-2014.
- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 27 - GESTION DU PATRIMOINE ARBORE, BILAN DES ACTIONS 2012, PROGRAMME D'ABATTAGE ET DE PLANTATIONS DE L'HIVER 2012-2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve :
- pour les alignements remarquables, les projets de traitement des RD 4, 904, 70, et le programme d'abattage replantation de la RD 914, ainsi que les abattages de sécurité sur les RD 907, 12^e, et 913,
- hors alignements remarquables, les programmes d'abattage et plantation présentés dans le rapport,

RAPPORT N° 28 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ECONOMIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention à l'organisme mentionné dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 112 - opération 001.

RAPPORT N° 29 - AIDE DEPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions d'aide aux artisans pour l'environnement présentées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 121 opération O11 pour le CTDD Nancy Couronne.

RAPPORT N° 30 - PARTENARIAT AVEC LA PROFESSION AGRICOLE : SOUTIEN A LA FEDERATION DE PROXIMITE CUMA MOSELLE - MEURTHE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à la FP CUMA 57 54 une subvention de 5 000 € ,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés au programme 134 – opération O03 à hauteur de 5 000 €.

RAPPORT N° 31 - PRIMES A L'INSERTION PAR LA CREATION D'ENTREPRISES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une prime forfaitaire de 1 000 € aux porteurs de projet figurant dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 414, opération 014.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 32 - MODIFICATION DU REGLEMENT
DEPARTEMENTAL DE L'AIDE PERSONNALISEE POUR LE RETOUR
A L'EMPLOI (APRE)**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le nouveau règlement relatif à l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE).

**RAPPORT N° 33 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE
LONGWY**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 5 092,50 € au GRETA LORRAINE
NORD, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du Département, la convention à
intervenir,

* d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction
564.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du
Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 34 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

-décide :

* de modifier les dates de l'action « Parcours d'accès à l'emploi » du CIDFF (votée en commission permanente du 5 mars 2012) soit du 01/01/2012 au 30/06/2013 sans financement complémentaire ; cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention,

* de modifier les dates de l'action « Accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans » de la Mission locale des Pays de Briey (votée en commission permanente du 2 juillet 2012) soit du 01/07/2012 au 30/04/2013 sans financement complémentaire ; cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention,

* et d'autoriser son président à signer, au nom du département, les avenants à intervenir.

RAPPORT N° 35 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

-décide :

* d'accorder à SENS ET VIE un financement complémentaire de 3 750 € pour la réalisation supplémentaire de 5 mesures semestrielles d'accompagnement dans le cadre de son action 2012 « Modules d'insertion par l'initiation à une méthode de résolution des difficultés » (votée en commission permanente du 2 avril 2012) ; cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, l'avenant à intervenir,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

**RAPPORT N° 36 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY
COURONNE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* de modifier les dates de l'action « Accompagnement socioprofessionnel » de L'ATELIER DES TRAVERSEES (votée en commission permanente du 1^{er} octobre 2012) soit du 01/12/2012 au 31/05/2013 sans financement complémentaire ; cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention,

*et d'autoriser son président à signer, au nom du département, l'avenant à intervenir.

**RAPPORT N° 37 - MOBILISATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ASFED / CHIC'SERVICES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder un financement par avance remboursable à l'association ASFED pour un montant de 40 000 € selon les conditions évoquées dans le rapport,

- d'autoriser son président, à signer, au nom du département, les conventions et éventuels avenants correspondants,

- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 018 article 2764.568.

**RAPPORT N° 38 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention, dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement supérieur, conforme au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 151, O006.

RAPPORT N° 39 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que le crédit correspondant sera prélevé sur le financement P153, opération O002,
- et annule l'octroi de la bourse de 1 250 € accordée à M. Fouad TALBI lors de la commission permanente du 1^{er} octobre 2012.

RAPPORT N° 40 - SOUTIEN FINANCIER DU DEPARTEMENT A LA CORDEE DE LA REUSSITE "EDIFIER POUR S'EDIFIER"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy une subvention de 1 500 € pour les actions de la cordée « Edifier pour s'édifier » pour l'année scolaire 2012/ 2013,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153 O003 Soutien à la vie étudiante.

RAPPORT N° 41 - SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, conformément au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

RAPPORT N° 42 - AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'ENTREPRISE PVDco ET RELATIVE AU PROJET NOMAD, LABELLISE PAR LE POLE DE COMPETITIVITE MATERALIA

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle l'entreprise PVDco,
- et autorise son président à le signer au nom du département.

RAPPORT N° 43 - LEGS DE MADAME GERMAINE MARIGNIER

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte le legs décrit au présent rapport, de Mme Germaine MARIGNIER, décédée le 19 juillet 2010,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 44 - TRANSFERT DE LA PROPRIETE DES COLLECTIONS DU MUSEE DU CHATEAU DE LUNEVILLE, DE LA COMMUNE AU DEPARTEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- confirme son acceptation du transfert de la propriété des collections du musée du château de Lunéville de la ville de Lunéville au département de Meurthe-et-Moselle, à titre gratuit,
- accepte le principe du prêt de certaines oeuvres par le département à titre temporaire dans le cadre d'actions culturelles menées par la Ville de Lunéville, après analyse de la demande par l'équipe de conservation du musée de Lunéville,
- et précise que la date effective du transfert en sera la publication au journal officiel, après avis du Haut conseil des musées de France.

RAPPORT N° 45 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE BADISCHES LANDES MUSEUM

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Badisches landes museum,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 46 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE DE FROVILLE RELATIVE A L'ACADEMIE DES LUMIERES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association des amis du patrimoine culturel de Froville relative à l'Académie des Lumières (Master Class 2012),
- autorise son président à la signer au nom du département,
- accorde une subvention de 15 000 € à l'association des amis du patrimoine culturel de Froville,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 141 Opération O004 Enveloppe E14.

RAPPORT N° 47 - VERSEMENT EXCEPTIONNEL DE FRAIS DE DEMENAGEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :
- d'attribuer l'aide de 5960 euros à l'agent recruté au poste de puéricultrice sur le territoire de Longwy conformément au rapport,

- et d'autoriser son président, par délégation, à signer, au nom du département, les documents nécessaires au versement de l'aide dans les conditions fixées dans le rapport.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 48 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL SALARIE DE DROIT PRIVE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-et-Moselle (U2AF-54) pour la mise à disposition de 3 salariés de droit privé,
- et autorise son président, ou son représentant légal, à la signer au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle

RAPPORT N° 49 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, l'Amicale du personnel du conseil général de Meurthe-et-Moselle et l'agent intéressé,
- et autorise son président ou son représentant légal à la signer au nom du département de Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 50 - GARANTIE EMPRUNT 100% : APPEL CAUTIONNAIRE ASSOCIATION RELAIS/CREDIT COOPERATIF

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : dans le cadre de l'appel à la caution du Crédit coopératif pour une garantie d'emprunt accordée à l'Association Relais en 2002, le département de Meurthe et Moselle s'acquittera de sa dette suivant le calendrier indiqué ci-dessous :

29 248.71 € au 30/12/2012
29 248.71 € au 30/03/2013
29 248.71 € au 30/06/2013
29 248.71 € au 30/09/2013

Article 2 : A l'issue des rencontres avec les responsables de l'association, cette dernière a proposé de rembourser le conseil général à hauteur des sommes engagées soit 116 944.83€ en 36 mois à compter du 10 janvier 2013, soit une échéance mensuelle de 3 250€. Le département prend acte de cette proposition qui fera un prochain rapport à la commission permanente.

Article 3 : Le président du conseil général de Meurthe et Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département à l'avenant du contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif et l'association Relais.

RAPPORT N° 51 - VENTE D'UNE PARCELLE A GERBEVILLER AU PROFIT DE MONSIEUR KAELEBEL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation de la parcelle C 1836 d'une contenance de 2 ares 45 centiares sur la commune de Gerbéviller,

- prononce le déclassement de ladite parcelle du domaine public départemental,

- autorise la vente de la parcelle C 1836 sise à Gerbéviller pour une superficie de 245 m² à monsieur KAELBEL Eric demeurant 13 route de Seranville à Gerbéviller. Le prix de vente est fixé à 318,50 euros, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 52 - VENTE D'UNE PARCELLE A GERBEVILLER AU PROFIT DE MONSIEUR PIOT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation de la parcelle AE 236 d'une contenance de 3 ares 21 centiares sur la commune de Gerbéviller,

- prononce le déclassement de ladite parcelle du domaine public départemental,

- autorise la vente de la parcelle AE 236 sise à Gerbéviller pour une superficie de 321 m² à monsieur PIOT Yves demeurant 11 route de Seranville à Gerbéviller. Le prix de vente est fixé à 2890 euros, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 53 - VENTE D'UNE PARCELLE A GERBEVILLER AU PROFIT DE MONSIEUR VAUTRIN

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation de la parcelle AE 70 d'une contenance de 6 ares et 51 centiares,

- prononce le déclassement de ladite emprise du domaine public départemental,

- autorise la vente de la parcelle AE 70 sise à Gerbéviller pour une superficie de 651 m² au prix de 1500 euros à monsieur VAUTRIN Mickaël demeurant 18 rue Victor Prouvé à Gerbéviller, les frais de notaire et découpage du géomètre étant à la charge de l'acquéreur,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 54 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'occupation à passer entre le département de Meurthe et Moselle et la maison départementale des personnes handicapées de Meurthe-et-Moselle relative à un immeuble d'une surface de 1 344 m² et d'un parking situé au 123, rue Ernest Albert à Laxou prenant effet à compter du 21 juin 2011 pour une durée de six années, aucune redevance n'étant due, les charges relevant selon leur nature des dépenses de types II et IV prévues dans le rapport,

- et autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 55 - ORGANISATION DE LA SESSION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL GENERAL DU 10 JANVIER 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide que les travaux de la session du conseil général, organisée le 10 janvier 2013, se tiendront dans l'enceinte du château de Lunéville.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H33.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 14 JANVIER 2013**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET